

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 janvier 2009  
(convocation du 6 janvier 2009)

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent à cpter de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à cpter de 11 h 50  
Mme FAYET Véronique à Mme LIRE Marie-Françoise à cpter de 12 h 20  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 13 h 00  
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 12 h 40  
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude à cpter de 12 h 50  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 00 puis à  
M. TRIJOULET Thierry à cpter de 12 h 40  
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12 h 15  
Mme LACUEY Conchita à Mme Cartron Françoise à cpter de 12 h 25  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel  
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à cpter de 12 h 30  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 12 h 25  
puis à Mme FAORO Michèle à cpter de 12 h 25  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 12 h 50 puis à

M. BONNIN Jean-Jacques à cpter 12 h 50  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 20  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean -Jacques à cpter de 12 h 15  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick jusqu'à 12 h 50 puis à M. RAYNAL Franck à cpter de 12 h 50  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 9 h 50  
Mme LAURENT Wanda à M. DUPOUY Alain à cpter de 12 h 00  
M. MANGON Jacques à Mme BONNEFOY Christine à cpter de 12 h 50  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 12 h 15 puis à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 15  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PARCELIER Muriel à cpter de 11 h 00  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à cpter de 12 h 15  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain à cpter de 10 h 20  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. ROBERT Fabien  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 11 h 50

**EXCUSE : M. DELAUX Stéphan**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs - Phase de conception pour la construction de la 3ème phase du tramway - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'extension du réseau de tramway de l'agglomération bordelaise, et conformément aux dispositions de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993 et les textes d'application modifiés, il est nécessaire de désigner un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour une mission relative à cette opération d'infrastructures, génie civil et bâtiment de catégorie 1, phase conception.

La mission du coordonnateur s'étendra sur tous les travaux d'infrastructures et d'équipements des 6 branches du projet :

- la création de la ligne D avec un premier tronçon entre le centre ville de Bordeaux jusqu'aux boulevards,
- le prolongement de la ligne A du centre ville de Mérignac jusqu'à la rocade,
- le prolongement de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette en desservant les sites hospitaliers et la gare de l'Alouette,
- le prolongement de la ligne B jusqu'au pôle d'activité de Bordeaux Nord,
- le prolongement de la ligne C au sud jusqu'au futur lycée Terre Sud,
- le prolongement de la ligne C vers le nord jusqu'au parc des expositions.

La mission s'effectue également sur les différents ouvrages de franchissements routiers ou ferroviaires, les bâtiments divers y compris les garages et ateliers, les parcs relais, les sous-stations de redressement.

Le dossier de consultation des entreprises vous est présenté sous la forme d'un appel d'offres ouvert de niveau européen sans variante, en application des articles 33, 57 à 59 et 77. Ce marché est à bons de commande d'un minimum de 25 500 € ht et d'un maximum de 43 000 € ht. En effet, à ce jour, il n'est pas possible de connaître le nombre des prestations à venir.

La dépense afférente à cette opération est inscrite au budget annexe Transports, Exercices 2009 et suivants, Programme TW30, Chapitre 20, Compte 20310002, CRB H 340.

La durée du marché débutera à la notification jusqu'à la fin de la phase conception.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande d'un minimum de 25 500 € ht et d'un maximum de 43 000 € ht, lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 JANVIER 2009  
  
PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2009

M. GÉRARD CHAUSSET